



Agression dans une colocation

Par Nawfel59

Bonjour

Je vous résume ma mésaventures.

J'ai entrepris de prendre une colocation au mois de Janvier,
Nous somme 4 personne dans cette colocation.

Une personne de la colocation n'est pas soigneux, ne range pas sa vaisselle, ni ses déchets, une à était envoyé au propriétaire mais ce dernier ne peut rien y faire... La situation ne s'est pas amélioré.

Un matin alors que j'allais travailler ce coloc se réveille en même temps que moi et m'accuse de l'avoir frappé un soir où il était bourré, il me retient et me réclame 200 euros. Je l'ignore et je v travailler.

Sur le retour je vais au commissariat pour déposer une main courante, en rentrant il m'attend et me réclame 200 euros je rentre dans ma chambre, il me suis et s'introdui dans ma chambre et me rou de coup violament, il finit par sortir et je m'enferme et apele la police, 2h plus tard celui ci me confirme qu'elle ne pourra pas intervenir.

J'ai le nez en sans gonflé, des coups dans les côtes, un douleur au coqsis, des hématomes sur le coup... Je fini par sortir de la coloc et je vais au urgences.. Le lendemain je vais porter plainte pour agression physique et je me rend à la Médecine légal qui me met en UN ITT DE 5 jours..

Je suis en arrêt de travail et ne peux récupérer mes affaires par peur de me faire agresser ou pire...

J'essaie de trouver un hébergement en urgence mais saturé, les services d'aide juridique sont saturé, je reprends le travail lundi, je n'est pas d'endroit où dormir pré de mon lieu de travail, j'ai ma voiture mais c pas du luxe...

Quel son les conseils que vous pourriez me donner.
Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Rapprochez vous des services sociaux ou encore d'une association "France victimes" pour vous aider à trouver des solutions.

Si vous êtes 4, pouvez vous avoir de l'aide par les 2 autres ? Ont-ils été témoins de l'agression ?

Vous pouvez signaler les faits à votre bailleur, il peut vous accompagner pour récupérer vos affaires ? Mais surtout vous pouvez lui demander de résilier le bail de ce colocataire violent.

Par Nawfel59

Bonsoir yapasdequoi,

Merci pour votre réponse et vos conseils.

Les colocataires subissent la présence de cet individu, il dort constamment dans le salon et empêche toute convivialité entre colocataires, chacun vit dans sa chambre.

Mes propriétaires sont des personnes dévouer et j'ai rarement vu des propriétaires aussi à l'écoute, il pourront m'aider dans le cadre légal, car tandis que l'individu paye son loyer et que la justice n'a pas intenté de poursuites contre lui, ils ne peuvent rien faire.

Encore merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Vous avez porté plainte. Contactez France victimes. Ils peuvent vous aider.